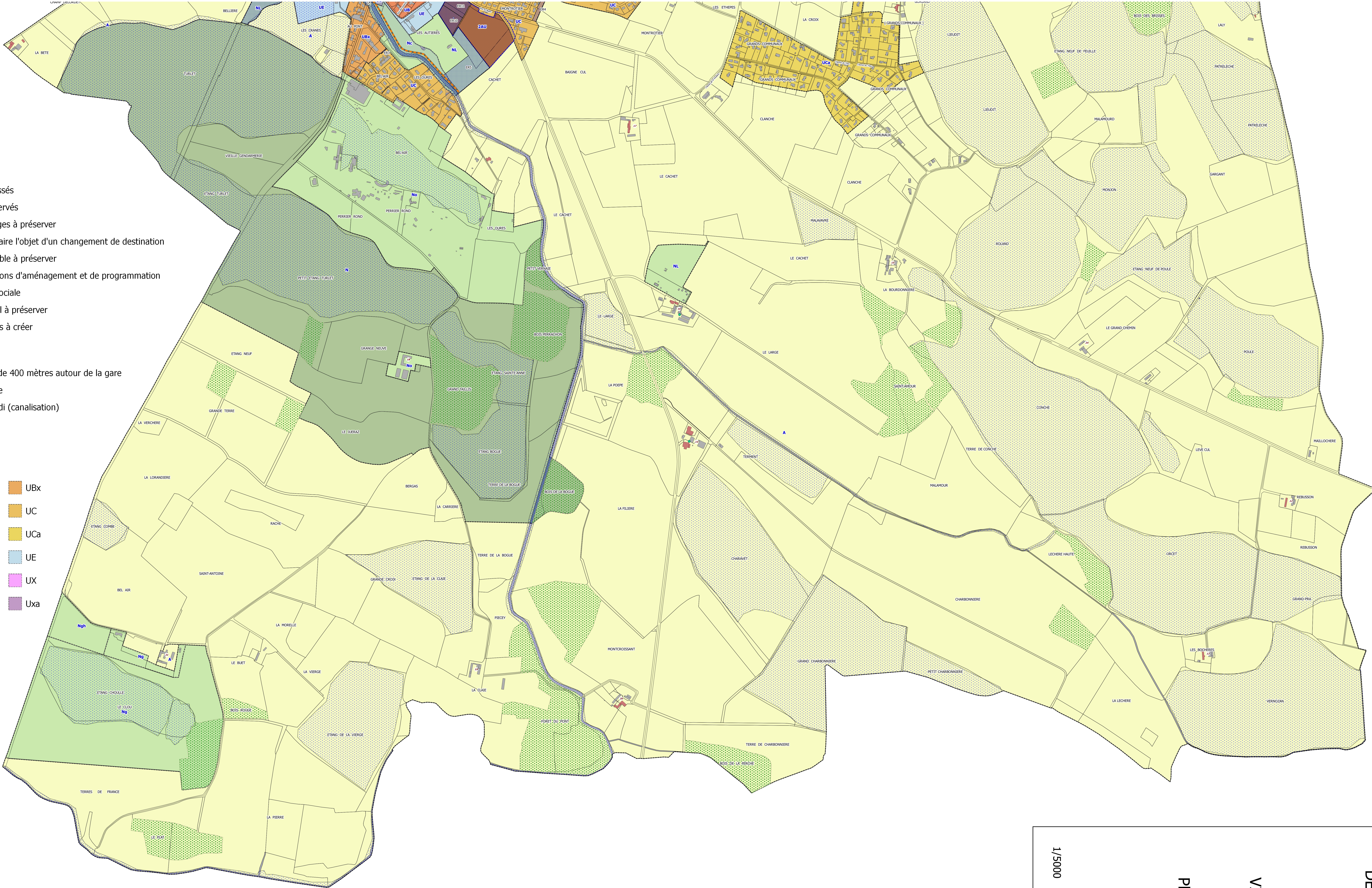




Prescriptions

- Espaces Boisés Classés
- Emplacements Réservés
- Elements de paysages à préserver
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiment remarquable à préserver
- Secteurs d'orientations d'aménagement et de programmation
- Secteur de mixité sociale
- Linéaire commercial à préserver
- Chemins piétonniers à créer

Informations

- Périmètre indicatif de 400 mètres autour de la gare
- Exploitation agricole
- Zone non aedificandi (canalisation)
- Zone humide
- Zone inondable

Zonages

- 1AUx

2AU

A

Nc

Ng

Ngh
- NL

No

N

UA

UAg

UB
- UBx

UC

UCa

UE

UX

Uxa

Nom	Objet	Relevance	Superficie
ER1	Extension du cimetière	Commune	1175
ER10	Équipement	Commune	6769
ER11	SEES	Commune	4603
ER12	Vivier	Commune	127
ER13	Accès parc urbain	Commune	360
ER14	Aménagement de carrefour	Commune	274
ER15	Accès pâturisme	Commune	388
ER16	Parc urbain	Commune	150
ER17	Aménagement de carrefour	Commune	660
ER18	Aménagement de carrefour	Commune	424
ER19	Accès gendarmerie	Commune	69
ER4	Cheminement piéton	Commune	1105
ER5	Extension de camping	Commune	10811
ER6	Chemin piéton	Commune	949
ER7	Aménagement carrefour	Commune	360
ER8	Aménagement carrefour	Commune	107
ER9	Équipement sportif	Commune	11983